

La LPR ou la précarisation de l'enseignement supérieur.

Samuel Mayol

Contre l'avis de la majeure partie des Enseignants chercheurs, la Loi de Programmation pour la Recherche (LPPR) est entrée en application.

L'objectif affiché est de « *redonner à la recherche de la visibilité, de la liberté, et des moyens* ».

On constate surtout que la réalité sera de donner de la flexibilité notamment en termes d'emplois et ce au détriment des enseignants et des chercheurs.

Après avoir précarisé les emplois dans tous les services publics, on étend cette précarisation à la recherche, c'est à dire aux enseignants-chercheurs.

Le projet de loi supprime la procédure de qualification, la suppression de la clause d'accord pour la modulation des services des Enseignants-chercheurs, la référence au service statutaire de 192h. Ce dernier point remet en cause les heures complémentaires et introduira des disparités entre enseignants chercheurs qui n'auront plus le même service statutaire.

La loi prévoit aussi la création de nouveaux contrats de travail, remettant clairement en cause le statut de fonctionnaire des enseignants et enseignants chercheurs

Pour permettre à la recherche française de « *conserver un haut rang mondial* », il conviendrait surtout de lui donner les moyens nécessaires notamment en termes d'investissements et de rémunérations des chercheurs.

Nous devons réaffirmer avec force les principes fondamentaux et incontournables qui garantissent le service public de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et notamment le rayonnement et l'excellence de nos missions de recherche et d'enseignement.

Je réaffirme donc avec force :

- mon attachement aux statuts des enseignants-chercheurs, des enseignants et des chercheurs et je m'oppose à toute forme de contractualisation.
- mon souci de préserver une université ouverte à tous et de lutter contre toutes les formes de précarité des personnels.
- ma volonté de défendre les cadres nationaux de qualification et d'évaluation et je m'oppose à la modulation des services.
- mon opposition à toute forme de libéralisation et de marchandisation de la recherche et de l'enseignement liées à des appels à projets qui méconnaissent nos libertés académiques ainsi qu'à la dégradation des conditions de travail.